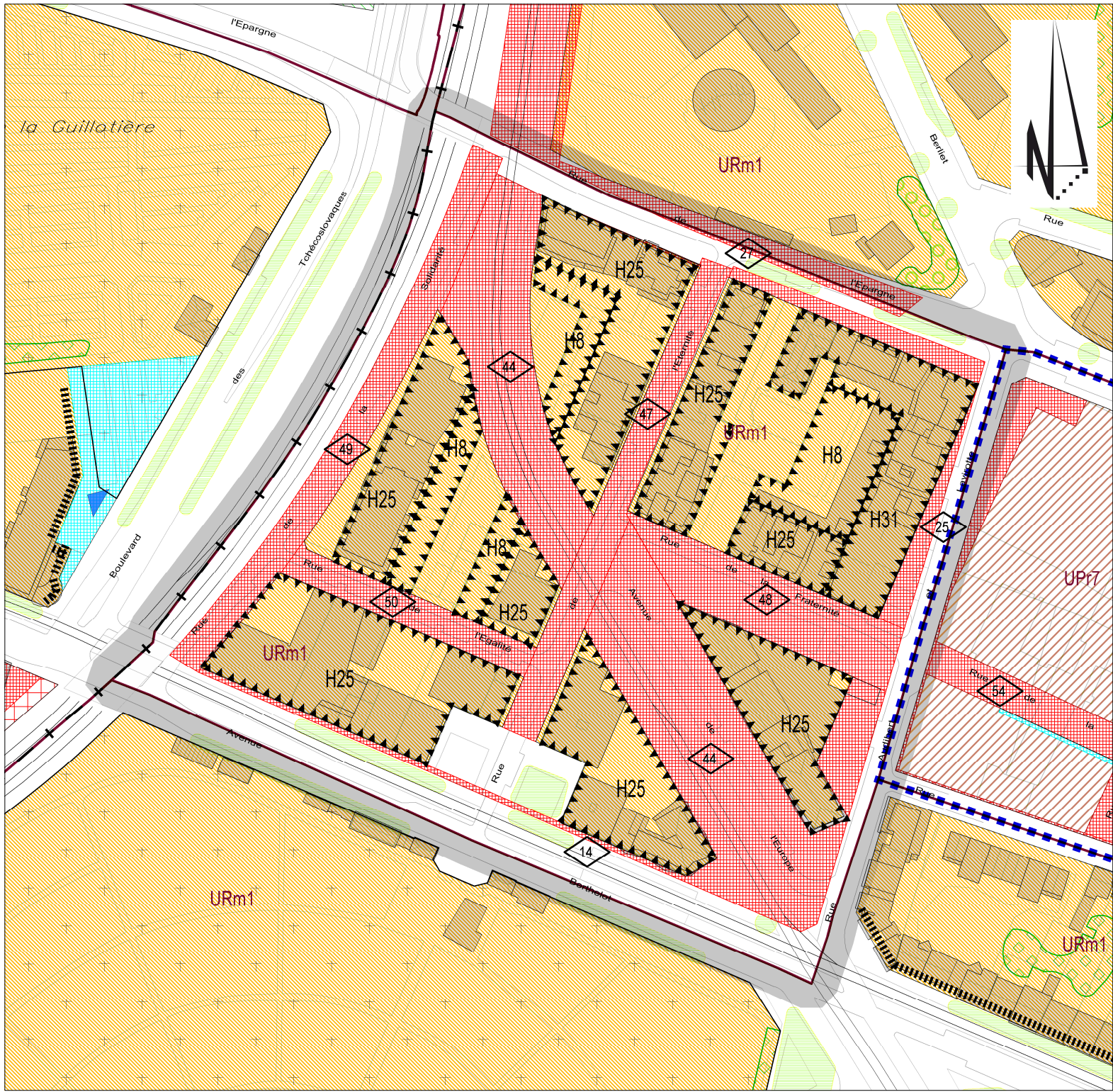
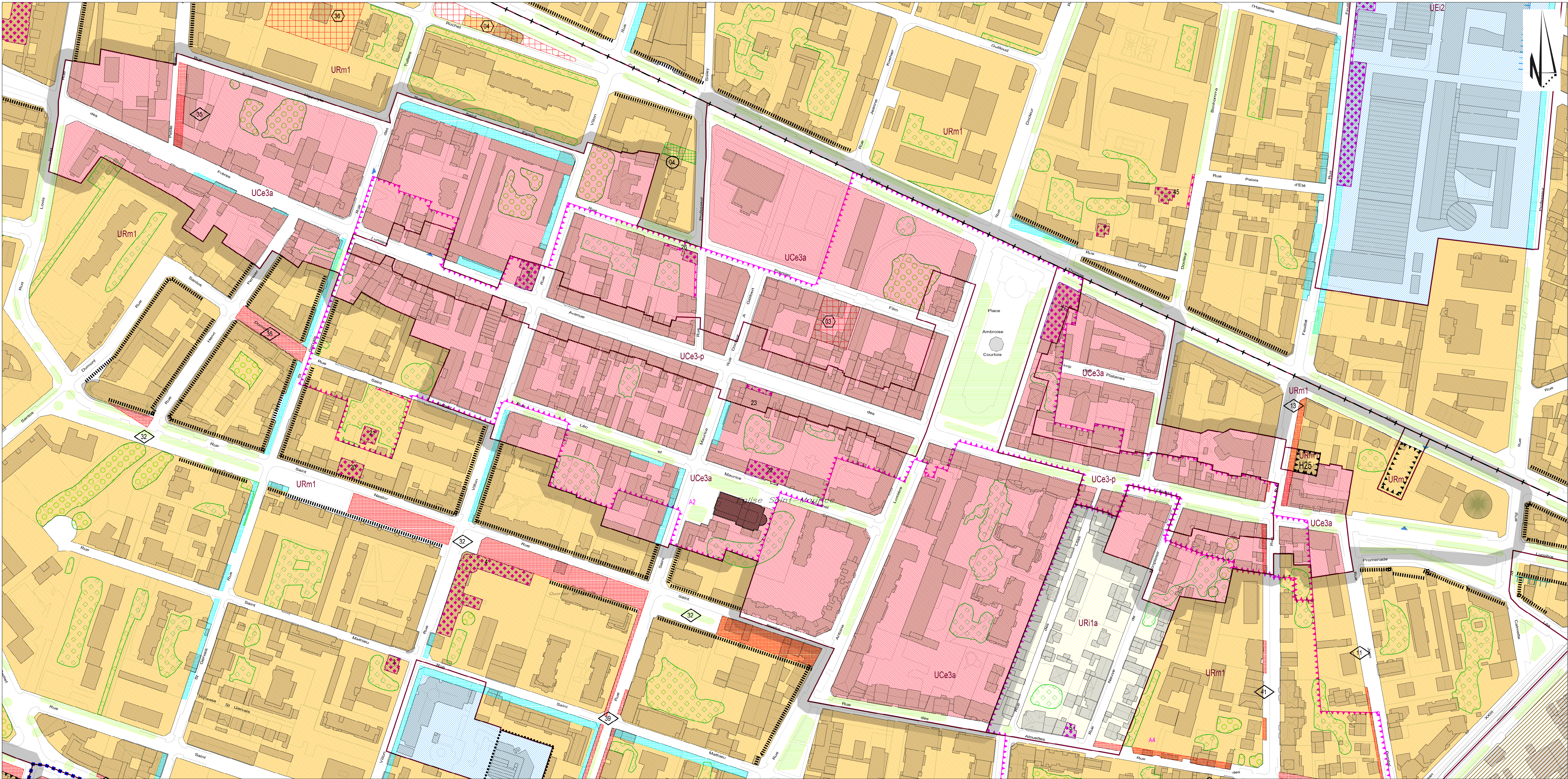




BERTHELOT



MONPLAISIR

LES ZONES

Urbaines

UCE

USP

UPP

A urbaniser

AUCE

AUL

Agricoles

URm

UEA

UL

AUEa

AUL

Agricoles

URC

UEc

UPp

AUEa

AUEc

Naturelles

Contour de zone

URI

AUSP

A

N

AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés

Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation d'intérêt général

Emplacements réservés pour espace vert ou Continuité Ecologique

Emplacements réservés pour voirie

Emplacements réservés pour cheminement piéton ou cycliste

Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie

Espace Bosse Classée

Terrain Urbain Culturel et Continuité Ecologique

Element Bas Patrimonial

Espace Bosse Classée

Délimitation d'Espace de Plaine Terre

Périmètre d'intérêt Patrimonial

Plantation sur domaine public

Espace végétalisé à valoriser

Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions

Richesse du sol et sous-sol

Secteur de Mixité Fonctionnelle

Bâtiments avec changement de destination possible

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

Espace non aedificandi

Continuité Obligatoire

Marge de recul

Discontinuité Obligatoire

Ligne d'implantation

Polygone d'implantation

Prescriptions relatives aux déplacements

Cheminement piétonnier

Cheminement de voirie

Cheminement à préserver

Commune

Arrondissement

Voir plan 2 000' ou plan masse

Voir orientations d'aménagement et de programmation

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

DECLINAISON COMMUNE

MODIFICATION N°4

APPROBATION - 2024

LYON 8e arrondissement

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

C.2.2 - Zonages et autres prescriptions

Echelle : 1/2000

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre grisé

OFFI_M01_M1_DETAL_ZONAGE_C_OFFICIEL_Q_LYON8E_206-134426

MÉTROPOLÉ GRAND LYON

Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise